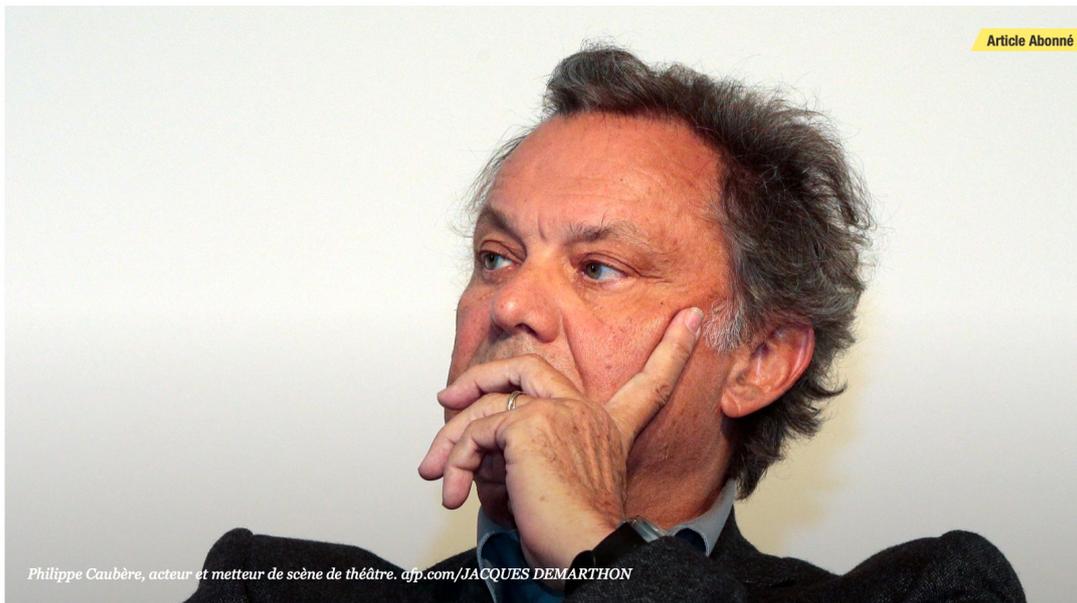


INFO L'EXPRESS

Affaire Philippe Caubère : l'ombre d'un dérapage médiatique

Par Thibaut Solano,

publié le 11/02/2020 à 12:18 , mis à jour à 13:13



Il y a un an, la justice classait sans suite la plainte d'une jeune femme accusant le comédien Philippe Caubère de viol. Depuis, le comédien a déposé cinq plaintes et dénonce un dérapage médiatique.

« À ce jour, depuis le mouvement #MeToo et #BalanceTonPorc, pas une femme n'a inventé un viol ou une agression sexuelle », assurait la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité femmes – hommes, **Marlène Schiappa**, dans le magazine *Elle*, le 22 novembre 2019. Ce n'est pas ce que pense le comédien et metteur en scène **Philippe Caubère** (ancien de la troupe Mnouchkine mais également vu au cinéma dans *La gloire de mon père*) lui-même accusé de viol par une jeune femme, **Solveig Halloin**. La justice a d'ailleurs classé l'enquête qui le visait, il y a un an. Son conflit judiciaire n'est cependant pas terminé et interroge sur le traitement médiatique qui lui a été réservé.

Cinq plaintes pour diffamation et dénonciation calomnieuses visent son accusatrice Solveig Halloin. Jusqu'à présent, la jeune femme a toujours refusé de se rendre aux convocations de la justice en vue de sa mise en examen. Le mois dernier, quelques collages anonymes ont été aperçus sur les murs du quartier de Port Royal à Paris

assénant « Matzneff = Caubère » ou encore « Solveig on te croit ». Symbole que même une fois l'enquête achevée, les incriminations laissent des traces.

L'histoire commence le 13 mars 2018 par une plainte pour agression sexuelle et viol déposée par Solveig Haloin. Cette militante vegan radicale, membre de Boucherie Abolition, a rencontré le comédien Philippe Caubère en février 2010 à l'issue d'une représentation théâtrale à Toulouse. Quelques jours plus tard, elle l'a retrouvé à Paris et l'a suivi à son domicile de Saint-Mandé où, selon elle, il l'aurait agressée sexuellement. Le 2 mars suivant, « *sous son emprise* », elle l'aurait revu à Béziers, où il l'aurait violée dans sa chambre d'hôtel. Ce n'est qu'au bout de huit ans qu'elle aurait trouvé la force de saisir la justice.

Placé en garde à vue le 20 novembre 2018, alors qu'une tempête médiatique s'est déjà déchaînée sur son cas, Caubère nie toute contrainte et se souvient d'une relation consentie. De son côté, Solveig Haloin promet d'apporter d'autres témoignages féminins accablant le comédien – elle ouvrira d'ailleurs une adresse mail pour inciter d'éventuelles victimes à parler. Elle donne quatre noms de femmes qui auraient subi, selon elle, des violences de la part de Caubère : trois démentiront, l'une ne pourra être localisée mais la trace de ses échanges numériques avec le comédien contredit clairement les affirmations de Solveig Haloin.

Finalement, le 17 février 2019, le parquet de Créteil classe la plainte, constatant qu'« *aucun élément objectif* » n'est venu étayer le récit de la jeune femme. Fin de l'histoire ? Pas tout à fait.

Ce n'est qu'une fois l'enquête terminée que la teneur exacte des accusations de Solveig Haloin fuite dans la presse. La militante n'a pas seulement rapporté des faits d'agression sexuelle et de viols : selon elle, Philippe Caubère « *torturait et tuait des prostituées dans son appartement de Saint Mandé* ». Il aurait également « *putifié* » une ex-compagne en l'attachant au radiateur de son domicile et en organisant des viols collectifs dont elle était la victime. Elle affirme aussi que Philippe Caubère faisait « *la sortie des écoles* », parce qu'il était « *attiré par les petites filles* » et qu'il détenait « *des fichiers pédocriminels* ». Enfin, il aurait pratiqué la masturbation devant des images de la Shoah... Confrontée à ces imputations, l'ex-compagne du comédien, soit disant « *putifiée* », en tombera de sa chaise devant les policiers : « *Est-ce qu'elle ne l'a pas accusé d'être aussi un extra-terrestre ?* »

Si ces déclarations avaient été rendues publiques auparavant, le traitement médiatique aurait-il été plus prudent ? Pas si sûr puisque selon nos informations, une large partie de ces éléments étaient connus par les journalistes qui ont relayé la plainte de Solveig Haloin (*) le jour même où elle l'a déposée. C'est le cas au *Huffington Post*, qui a publié le témoignage en vidéo de Solveig Haloin... en le tronquant des passages les plus extravagants. Longue de près d'une heure, l'interview filmée a ainsi été ramenée à neuf minutes. Toute la partie concernant la mise en esclavage sexuel de l'ex-compagne de Philippe Caubère a été coupée au montage. Quant aux éléments portant sur les fichiers pédo-criminels et les images de la Shoah, s'ils ne figuraient pas dans le

discours de Solveig Haloin face caméra, ils étaient connus de la journaliste qui a tourné et monté la vidéo.

Pour l'avocate de Philippe Caubère, **Marie Dosé**, il y a eu une forme de complicité entre l'accusatrice et le Huff Post. Dans une mise en demeure adressée au média le 19 février 2019 mais restée lettre morte, la pénaliste écrivait : « *Mon client a découvert que Solveig Haloin avait révélé au Huffington qu'il s'était rendu coupable d'actes de torture et de barbarie et de proxénétisme, accusations délirantes que votre site d'information s'est bien gardé de rendre publiques afin de ne pas décrédibiliser les allégations de la plaignante. Votre site d'information avait donc parfaitement conscience de la fragilité des déclarations de Solveig Haloin mais n'a pas renoncé à publier sa "confession" préférant couper plus de quarante minutes de ses allégations pour les rendre plus crédibles.* »

Sollicité par *L'Express*, la journaliste qui a procédé à l'interview et au montage, assume : « *Nous avons choisi de couper le reste pour nous concentrer sur l'objet de la plainte* ». Le directeur de la rédaction d'alors, **Paul Ackermann**, confirme et n'a pas le souvenir d'autres accusations, sinon celles du viol : « *Si nous l'avions su, nous aurions considéré que c'était de toute façon un autre sujet et nous serions restés concentrés sur l'objet de la plainte.* » Comme nous avons pu le constater, la vidéo est toujours en ligne sur la plateforme Youtube, même si elle a été retirée du site du HuffPost.

Le traitement de l'affaire constitue-t-il un cas d'école de dérapage médiatique ? C'est ce que croit l'avocate Marie Dosé. « *Il faut améliorer l'efficacité judiciaire pour condamner les personnes coupables de viol d'agression sexuelle mais cela doit aller de pair avec des sanctions claires et efficaces contre celles qui instrumentalisent la libération de la parole. Ce que l'on constate c'est que cinq plaintes pour dénonciation calomnieuse, une plainte pour diffamation et un classement sans suite plus une sommation au Huffington Post, sont vains. Cette femme persiste à diffamer et à se moquer complètement de la justice en refusant même de se rendre aux convocations quand celui qu'elle a dénoncé injustement a dû subir les foudres judiciaires de ses allégations.* »

Pour Philippe Caubère, les conséquences du soupçon se font encore sentir : « *C'était très violent, j'en ressens encore les effets aujourd'hui. J'ai eu des dates de représentation annulées. Autour de moi, des gens se sont mis à douter et m'ont demandé si les accusations étaient vraies, si j'avais pété les plombs...* »

L'avocat de Solveig Haloin, **Jonas Hadad**, n'a pas souhaité commenter le traitement médiatique du dossier : « *Quand la plainte a été classée, j'ai demandé à ma cliente si elle souhaitait faire appel. Elle était abattue mais n'a pas donné suite.* » Sur les réseaux sociaux, on peut encore lire ses commentaires. Dans un post publié le mois dernier, elle croit savoir qu'un policier se masturbait dans son dos lors d'une de ses auditions. Dans un autre, elle appelle à « *brûler les tribunaux fascistes* ». ■